

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2007

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
(Deuxième lecture) - (n° 3567)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 42

présenté par
M. Houillon-----
ARTICLE 19

Dans l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« de déclaration »,

les mots :

« à l'occasion d'une déclaration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.